



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 septembre 2012

Avec des résultats au 30 juin 2012 solides, La Banque Postale poursuit son développement en élargissant sa gamme de produits et services pour tous ses clients (particuliers, entreprises, secteur public local)

Philippe Wahl, Président du Directoire de La Banque Postale et Philippe Bajou, Membre du Directoire, ont rappelé ce jour, lors d'une conférence de presse de rentrée, que les résultats au 30 juin 2012 de la Banque sont solides. Le Directoire de La Banque Postale a également présenté les futurs développements de la Banque au second semestre 2012.

> Des résultats au 30 juin 2012 solides

Dans un environnement économique et financier difficile, le PNB au 30 juin 2012 de La Banque Postale affiche une progression de 1 %¹, porté par l'équipement de la clientèle et le développement de l'activité de crédits. Le résultat net part du groupe s'établit à 334 millions d'euros, en hausse de 29 %².

Résultats au 30 juin 2012 :

Produit Net Bancaire :	2 668 millions d'euros (+ 1 %)
Frais de gestion :	2 234 millions d'euros (+ 0,2 %)
Coût du risque :	82 millions d'euros (- 57,6 %)
Résultat d'exploitation :	352 millions d'euros (+ 41,6 %)
Résultat net part du Groupe :	334 millions d'euros (+ 29 %)
Ratio Core Tier 1 :	12,6 %

> Second semestre 2012 : un développement commercial ambitieux, pour mieux servir tous ses clients

Banque de tous, La Banque Postale poursuit son développement en élargissant sa gamme de produits et services pour tous ses clients : particuliers, entreprises, secteur public local, dans la droite ligne de son plan stratégique 2011-2015 : « L'intérêt du client d'abord : prouvons la différence »³. Ces nouvelles offres sont progressivement mises en marché au cours du second semestre 2012 :

1. Une gamme de crédits élargie

✓ Lancement du financement moyen/long terme, pour les collectivités locales

Comme elle s'y était engagée, La Banque Postale a traité, depuis le mois de juin, les premières demandes de financement des collectivités locales. Pour répondre à leurs besoins de financement court terme, La Banque Postale propose, depuis le 21 juin, une offre de ligne de trésorerie utilisable par tirage (d'une durée de 364 jours maximum),

¹ Hors Provision Epargne Logement et remboursement amende Echange Image Chèque.

² Cf. communiqué de presse résultats semestriels 2012 en annexe 1.

³ Cf. le détail des priorités immédiates du plan stratégique 2011-2015 : « L'intérêt du client d'abord, prouvons la différence » en annexe 2.

commercialisée à distance⁴. Simple d'utilisation, transparente et au juste tarif, cette offre permet une gestion souple des besoins des collectivités.

Pour faire face à la demande croissante de crédit court terme, La Banque Postale a décidé d'élargir jusqu'à 4 milliards d'euros l'enveloppe de 2 milliards prévue initialement. A ce jour, plus de 3,2 milliards de demandes de financement ont été adressées par les collectivités.

En deux mois d'activité, près d'un milliard d'euros a déjà fait l'objet d'une offre de crédit par La Banque Postale. La ville de St Ouen est la première collectivité cliente à avoir souscrit une ligne de trésorerie (pour un montant de 5 millions d'euros).

La Banque Postale souhaite élargir son offre de financement local avant la fin de l'année 2012, en proposant également des crédits moyen/long terme. Elle sera en mesure de proposer ces premières offres, début novembre, sous réserve de la mise à disposition par Dexia Crédit Local des outils de gestion nécessaires au lancement de cette nouvelle activité. L'ambition de La Banque Postale est d'étendre cette offre de financement local à l'ensemble des acteurs du secteur public local (organismes de logement social, SEM, entreprises publiques locales, établissements de santé), dans le courant de l'année 2013.

La Banque Postale ira à la rencontre du secteur public local entre septembre et décembre 2012 en participant à de nombreux congrès et salons en région notamment H Expo à Rennes puis le salon des Maires en décembre.

✓ **Lancement de l'offre d'affacturage, pour les entreprises**

La commercialisation des premières offres de financement aux clients personnes morales (crédit-bail mobilier) a démarré fin 2011 et pour les clients de l'économie sociale (avances sur subvention, facilité de caisse) début 2012. A fin juin 2012, les encours de crédits mis en force sur les entreprises (Grands Comptes, PME, TPE PRO) s'élèvent à 1,5 milliards d'euros.

D'ici la fin de l'année, l'offre de financement de La Banque Postale s'élargira. En effet, La Banque Postale a choisi, à l'issue d'une consultation de place, Crédit Mutuel-CIC FACTOR pour lancer une nouvelle offre d'affacturage.

Par ailleurs, les offres de location financière et de location avec option d'achat seront proposées à l'ensemble des clientèles personnes morales de la Banque d'ici la fin de l'année. Une offre de crédit-bail immobilier est déjà disponible depuis le mois de juillet. Ces offres seront portées par La Banque Postale Crédits aux Entreprises, filiale à 100 % de La Banque Postale.

La distribution des offres de financement aux personnes morales se fait via les 17 Espaces Entreprises de La Banque Postale et via une Agence Multicanal (joignable par téléphone au 0 820 826 826) en charge de conseiller les professionnels et les TPE et d'amorcer l'instruction des dossiers de crédits. Les clients Entreprises peuvent également s'adresser aux conseillers en bureaux de poste pour être mis en relation avec l'Agence Multicanal.

2. L'engagement auprès des clientèles en situation de fragilité renforcé

Au-delà de sa mission d'accessibilité bancaire et d'une politique tarifaire raisonnable, La Banque Postale reste, plus que jamais, à l'écoute des besoins de ses clients en situation de fragilité financière, pour mieux les accompagner et les servir.

La Banque Postale joue en effet un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion bancaire par son action quotidienne en faveur de l'accès du plus grand nombre à des services bancaires de qualité et l'accompagnement des clientèles en situation de fragilité financière. Pour l'aider dans cette démarche, La Banque Postale développe des liens solides avec des

⁴ via le portail de La Banque Postale, www.labanquepostale.fr/collectivites.html où les collectivités locales peuvent prendre directement contact avec les experts de la Banque en complétant une demande de financement en ligne. Ces experts du financement local, sont également joignables par téléphone au 09 69 36 88 00, de 9h à 17h du lundi au vendredi ou par courrier.

partenaires sociaux et associatifs afin de trouver ensemble des solutions simples, pratiques et concrètes et lutter efficacement contre l'exclusion bancaire.

Ainsi, depuis mars 2012, La Banque Postale et le réseau des Missions Locales dispensent des ateliers d'éducation budgétaire à destination des jeunes en situation de fragilité financière. Assurés par des jeunes volontaires en Service Civique, ces ateliers portent sur la bonne gestion d'un budget, l'utilisation d'un compte bancaire, le bon usage du crédit et de l'épargne.

Par ailleurs, La Banque Postale souhaite élargir son offre de produits et de services adaptés à ce type de clientèle, en s'appuyant sur l'aide des grands partenaires sociaux et associatifs. C'est en ce sens qu'elle a signé en juin dernier un partenariat avec l'Adie pour favoriser le développement du microcrédit professionnel. Elle poursuit également la commercialisation de microcrédit personnel, en partenariat avec des organismes œuvrant en matière d'inclusion sociale tels que les UDAF, les CCAS..., car ils permettent de financer des projets individuels portés par des personnes physiques en situation d'exclusion bancaire du fait de leur faible solvabilité.

Elle teste enfin actuellement, en partenariat avec la Poste Mobile, une offre de téléphonie mobile à un prix très modique, proposant en outre un abonnement gratuit au service de banque à distance de La Banque Postale et incluant la dotation d'un smartphone au client.

3. Le développement d'une banque patrimoniale en projet

La Banque Postale compte actuellement plus 800 000 clients patrimoniaux⁵, à qui elle propose une offre de produits et de services encore limitée, qui se compose aujourd'hui d'une gamme :

- d'assurance vie haut de gamme (*Cachemire*, contrat multisupport et multigestionnaire, *Excelis*, contrat à délégation d'arbitrage, et *Toscane Vie*, contrat à garantie de fidélité) ;
- de solutions de défiscalisation (Sofica, capital investissement porté par XAnge Private Equity, investissements immobiliers avec La Banque Postale Immobilier Conseil et Ciloger) ;
- et de solutions de placements, notamment l'offre de gestion sous mandat proposée par La Banque Postale Gestion Privée et de fonds patrimoniaux proposés par La Banque Postale Asset Management et Tocqueville Finance.

Pour répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle et gagner du temps stratégique en proposant rapidement une offre de produits et services couvrant la totalité des besoins des clients patrimoniaux, La Banque Postale privilégie l'acquisition de savoir-faire dans ce secteur. Actuellement, plusieurs cibles sont étudiées.

Conformément aux termes du protocole de partenariat signé, en 2007, entre La Banque Postale et Oddo & Cie dans le cadre de leur filiale commune La Banque Postale Gestion Privée (LBPGP), La Banque Postale a décidé de ne pas renouveler ce partenariat qui arrivait à échéance.

4. Une offre multicanal étoffée

L'une des ambitions de La Banque Postale est d'offrir à ses clients toutes les dimensions de la relation multicanal, en s'adaptant à l'évolution de leurs comportements, qui a fortement évolué ces dernières années sous l'impulsion des nouvelles technologies et des nouveaux modèles de distribution bancaire. Internet étant devenu un canal privilégié d'information et de gestion des comptes bancaires, La Banque Postale développe progressivement son offre de produits et services proposée à distance.

✓ Déploiement d'un nouveau mode de relation bancaire à distance : « La Banque Postale chez Soi »

Après un test effectué auprès de plusieurs milliers de clients, à la recherche d'une relation avec leur banque totalement à distance, La Banque Postale déploie dans les prochaines semaines « La Banque Postale Chez Soi »⁶.

⁵ Correspond aux nombres de clients ayant une surface financière à La Banque Postale de plus de 75 000 euros.

⁶ Pour plus d'informations : <http://chezsoi.labanquepostale.fr/>

Plus qu'un simple site Internet, « La Banque Postale Chez Soi » propose à distance l'ensemble de la gamme de produits de la Banque ainsi que la qualité de ses conseils financiers, pour accompagner les projets de ses clients.

En effet, « La Banque Postale Chez Soi » permet de rentrer en contact avec une équipe de conseillers financiers disponible sans rendez-vous et sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h tant par téléphone, que par e-mail, chat ou visio conférence).

Située à ce jour au Centre Financier d'Orléans La Source, cette équipe est composée, à ce jour, de 19 conseillers à la fois généralistes et spécialisés (conseiller financier, conseiller spécialisé en immobilier, expert patrimonial).

Après trois mois de test, ce nouveau service a déjà séduit plus de 25 000 clients, notamment des actifs ayant peu de temps pour se rendre dans leur banque en dehors des horaires de bureau.

« La Banque Postale Chez Soi » leur permet ainsi de gagner du temps et leur permet d'échanger avec leur conseiller plus aisément et planifier très simplement un rendez-vous téléphonique pour les besoins les plus complexes.

Le déploiement progressif de ce nouveau mode de relation bancaire à distance se fera à compter du mois d'octobre 2012.

✓ **Lancement d'une assurance multirisque 100 % en ligne, pour les associations**

Comme toute organisation, les associations – qu'elles soient culturelles, sportives, artistiques ou caritatives – doivent se prémunir contre des risques matériels, financiers et de responsabilité civile variés. Grâce à sa nouvelle offre d'assurance multirisque sur-mesure, La Banque Postale, dont un tiers des associations françaises sont clientes, souhaite proposer une réponse complète aux besoins de ces structures, grâce à une palette de garanties de base étendue (responsabilité civile vie associative, défense pénale et recours, protection juridique) et des garanties optionnelles adaptées au profil de l'association souscriptrice (responsabilité civile propriétaire occupant, responsabilité personnelle du dirigeant, accidents corporels, dommages aux biens). Une des plus complètes du marché, conçue avec GAN Eurocourtage, filiale de Groupama, cette offre propose également une extension des garanties accidents corporels et protection juridique.

L'assurance multirisque association de La Banque Postale peut être souscrite de façon simple et rapide, 100 % en ligne, via un site dédié (<https://assurance.association.labanquepostale.fr>) accessible depuis le portail de la Banque www.labanquepostale.fr et www.assoandco.fr, le site dédié aux associations conçu par La Banque Postale. Après acceptation d'un devis en ligne, les contrats sont adressés par courrier, et un service dédié se tient à l'écoute des clients pour la déclaration et la gestion des sinistres.

Simple, accessible et proposée à un tarif raisonnable, cette nouvelle offre s'adresse principalement aux associations totalisant jusqu'à 500 adhérents et jusqu'à 250 000 euros de budget annuel.

5. Les autres nouveautés⁷

D'ici la fin de l'année, La Banque Postale commercialisera de nouveaux produits et services à destinations des particuliers, tant en matière d'assurance de dommages (assurance scolaire, nouvelles garanties en protection juridique), qu'en matière de prévoyance (Prévalys Accidents de la vie) ou en matière de moyens de paiement (le transfert d'argent vers un téléphone mobile avec Western Union, l'élargissement du réseau d'acceptation de la CADOCARTE).

* *
*

⁷ Cf. annexes 3 à 6 pour plus d'informations.

Pour conclure, Philippe Wahl a déclaré : « *Dans un contexte économique et financier défavorable, La Banque Postale enregistre au premier semestre 2012 des résultats solides. Banque de tous, elle poursuit le développement de sa gamme de produits et services pour tous ses clients, particuliers, entreprises et acteurs du secteur public local. Avec le lancement du financement local, La Banque Postale a l'ambition de mettre ses valeurs au service des territoires.* »

* *
*

La Banque Postale (www.labanquepostale.fr)

La Banque Postale, filiale bancaire du Groupe La Poste, est une banque unique et singulière sur le marché de la banque de détail en France. Fidèle à ses valeurs d'intérêt général, de confiance et de proximité, La Banque Postale place l'accueil attentif de tous au cœur de son métier. Elle accompagne ses clients, particuliers comme entreprises, dans une relation bancaire durable, avec une gamme de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Elle enrichit sans cesse son offre en s'appuyant notamment sur l'expertise de filiales et partenaires, s'ouvrant ainsi à de nouveaux domaines. La Banque Postale est accessible 24h/24, 7j/7, en tout lieu et à tout moment.

ANNEXES

Annexe 1 : RESULTATS SEMESTRIELS 2012 DE LA BANQUE POSTALE

Résistance du PNB et du RBE, Développement de l'équipement des clients, Structure de bilan confortée

Résultat net part du groupe en progression de 29 % à 334 millions d'euros

RÉSULTATS / ACTIVITE 1^{ER} SEMESTRE 2012 :

BONNE RÉSISTANCE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS DANS UN ENVIRONNEMENT DÉFAVORABLE

. Progression du PNB ⁸ :	+ 1 %	à	2 668 millions d'euros
. Maitrise des frais de gestion :	+0,2 %	à	2 234 millions d'euros
. Réduction du coût du risque ⁹ :	-57,6 %	à	82 millions d'euros
. Hausse du résultat d'exploitation :	+41,6 %	à	352 millions d'euros

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DES CLIENTS

. Cartes bancaires :	620 000 adhésions (+5 %)
. Conventions de compte :	343 000 contrats souscrits (+4,6 %)
. Assurance prévoyance :	230 000 contrats souscrits
. Assurance de dommages :	220 000 contrats souscrits
. Assurance santé :	12 300 contrats souscrits

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE CRÉDITS, RENFORÇANT LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

. Progression des encours de crédits :	+6,5 %	à	48 milliards d'euros
--	---------------	----------	-----------------------------

STRUCTURE DE BILAN CONFORTÉE

. Progression des dépôts clientèles :	+2,2 %	à	162,7 milliards d'euros
. Ratio crédits / dépôts ¹⁰ favorable :	50,8 %		
. Solvabilité solide :	12,6 % (Ratio Core Tier 1)		

⁸ Hors Provision Epargne Logement et remboursement amende Echange Image Chèque.

⁹ Celui-ci avait subi, en 2011, les impacts des provisions sur les titres souverains grecs.

¹⁰ Dépôts hors Livret A/LDD et LEP centralisés à la CDC.

Des résultats solides dans un environnement défavorable

Groupe La Banque Postale	30 juin 2012 (en millions d'euros)	30 juin 2011 (en millions d'euros)	Variation (en%)
Produit Net Bancaire	2 668	2 671	-0,1 %
Produit net bancaire hors EIC et provision EL	2 668	2 642	+1 %
Charges générales d'exploitation	-2 234	-2 230	+0,2 %
Résultat brut d'exploitation	433	441	-1,8 %
Coût du risque	-82	-193	-57,6 %
Résultat d'exploitation	352	248	+41,6 %
Résultat mis en équivalence	100	101	-0,8 %
Impôts sur les bénéfices	-119	-92	+28,4 %
Résultat net part du groupe	334	259	+29 %

Dans un contexte économique et financier fortement perturbé au premier semestre, le **Produit Net Bancaire** du groupe La Banque Postale affiche **une bonne résistance à 2 668 millions d'euros, en hausse de 1 % par rapport au premier semestre 2011**, retraité des effets de la provision épargne logement¹¹ en 2012 et 2011 et du remboursement de l'amende EIC¹² en 2012.

Les **charges d'exploitation** restent maîtrisées à 2 234 millions d'euros (+0,2 % par rapport à juin 2011), malgré les investissements dans les nouvelles activités (crédits aux personnes morales et aux collectivités locales, assurances IARD et santé...).

Le **coefficient d'exploitation** s'établit à 83,9 % (+0,3 point).

Le **résultat brut d'exploitation** est en repli de 8 millions d'euros à 433 millions d'euros. Retraité des effets du remboursement de l'amende EIC et de la provision épargne logement, le RBE progresse de 5,1 %.

Le **coût du risque**, qui avait subi au premier semestre 2011 les effets de la crise grecque (une dépréciation des titres avait été enregistrée pour 158 millions d'euros), s'améliore significativement en 2012. Il est de **82 millions d'euros au premier semestre 2012** (-57,6 %), dont 30 millions d'euros de provisions complémentaires sur la Grèce, contre 193 millions d'euros au premier semestre 2011.

Le **résultat d'exploitation** progresse de 41,6 % au 30 juin 2012. Hors effet des dépréciations sur la Grèce et des éléments non récurrents, la hausse est de 1,3 %.

Après mise en équivalence de la quote-part du résultat de CNP Assurances (100 millions d'euros, stable par rapport au premier semestre 2011), le **résultat net part du Groupe** s'établit à 334 millions d'euros, en hausse de 75 millions d'euros par rapport au premier semestre 2011.

La Banque Postale affiche au 30 juin 2012 une solide position de solvabilité, son **ratio Core Tier 1** s'élevant à 12,6 %.

Une activité commerciale portée par l'équipement des clients et le développement de l'activité de crédits

Au premier semestre 2012, l'équipement de la clientèle de La Banque Postale continue sa progression. Ainsi, La Banque Postale compte plus de 420 000 ouvertures de CCP au premier semestre et 5,7 millions de clients détiennent désormais une convention de compte de la Banque. Le parc de cartes bancaires a poursuivi sa progression pour atteindre les 7,1 millions à fin juin 2012 (+ 4,4 %).

L'épargne de bilan (dépôts à vue, épargne réglementée...) est en progression sous l'effet du recentrage des investissements des clients sur les supports de placements bancaires.

¹¹ La provision épargne logement a fait l'objet d'une reprise de 29 M€ au premier semestre 2011 et d'une dotation de 33 M€ au premier semestre 2012.

¹² La quote-part reversée à La Banque Postale par l'Autorité de la Concurrence suite à l'annulation de l'amende concernant les échanges d'images chèques par un jugement de la Cour d'Appel de Paris, en février 2012, représente 33M€. L'Autorité de la Concurrence a déposé un pourvoi auprès de la Cour de Cassation.

Les encours de dépôts à vue augmentent de 2,9 % sur un an à 48 milliards d'euros. Les encours d'épargne ordinaire sont en progression de + 5,7 % sur un an, tirés par la forte collecte constatée sur les livrets A (+ 5,1 %) et LDD (+ 11,4 %).

	Encours La Banque Postale (en Md€)	Taux de croissance sur un an
Dépôts à vue	48,0	+2,9 %
Epargne ordinaire	80,1	+5,7 %
<i>dont Livret A</i>	58,2	+5,1 %
Epargne logement	26,5	+3,2 %
OPCVM (La Banque Postale)	10,6	-12,4 %
Assurance-vie	111,5	+2,2 %
Crédits immobiliers	43,0	+8,1 %
Crédits à la consommation	2,2	+55,5 %

En matière d'assurance, environ 110 000 contrats d'assurance vie et près de 230 000 contrats de prévoyance individuelle ont été ouverts au premier semestre. Dans un contexte difficile pour l'assurance vie, pénalisée par les incertitudes sur la fiscalité et la concurrence des produits d'épargne de court terme, les encours progressent de plus de 2,2 %, notamment portés par le succès de la commercialisation du contrat haut de gamme Cachemire.

La commercialisation de l'assurance de dommages, lancée en décembre 2010 et désormais proposée sur l'ensemble des canaux de distribution de La Banque Postale poursuit sa dynamique, avec plus de 220 000 contrats souscrits au premier semestre 2012. Désormais, La Banque Postale Assurances IARD compte plus de 372 000 contrats en portefeuille.

Le lancement de l'activité d'assurance santé, début 2012, a encore peu d'incidences sur le PNB au 30 juin 2012. La Banque Postale compte déjà 12 300 contrats d'assurance santé en portefeuille. Au 31 août 2012, elle comptait 21 000 contrats en portefeuille. Le déploiement de l'offre se poursuivra au second semestre afin d'être proposée, d'ici la fin de l'année, dans l'ensemble des bureaux de poste.

Hors effet de la provision épargne logement, la marge nette d'intérêts¹³ progresse de 48 millions d'euros, sous l'impulsion de l'augmentation des volumes et l'amélioration des marges à la production sur crédits immobiliers.

La Banque Postale renforce sa contribution au financement de l'économie en développant, en plus de son activité de crédit aux personnes physiques, sa gamme de financements aux personnes morales et, depuis le 21 juin 2012, aux collectivités locales.

Malgré un marché immobilier en contraction au premier semestre 2012 se traduisant par un recul de la production, les encours de crédits immobiliers augmentent de 8,1 % par rapport au premier semestre 2011 à 43 milliards d'euros. La part de marché en encours de La Banque Postale sur ce segment progresse à 5,2 %.

L'activité de crédit à la consommation poursuit son développement. Les encours progressent de 0,8 milliard à 2,2 milliards d'euros (+ 55,5 %).

* *
*

Notations de La Banque Postale

	Standard & Poor's	Fitch
Notation long terme	A+	AA-
Perspectives	Stable	Négative
Date de mise à jour	30 avril 2012	31 août 2012
Notation court terme	A-1	F1+

¹³ Y compris épargne centralisée.

Annexe 2 : Le plan stratégique 2011-2015 « L'intérêt du client d'abord : prouvons la différence »

La Banque Postale a défini ses objectifs et ses orientations stratégiques reposant sur deux axes forts : conforter son positionnement de banque différente et accélérer son développement commercial.

Pour réaliser ses ambitions, La Banque Postale a adopté un plan d'actions autour de neuf axes majeurs de développement :

- Faire de la qualité de service un levier de satisfaction et de fidélisation des clients
- Offrir au client toutes les dimensions des relations multicanal
- Faire de la conquête et de la fidélisation des clients jeunes une priorité
- Proposer des solutions adaptées aux clients fragiles
- Accélérer l'activité de banque du patrimoine
- Refonder le partenariat avec l'Enseigne
- Faire du marché des associations et des bailleurs sociaux le deuxième marché de la Banque
- Obtenir de La Poste les fonds propres nécessaires au développement de La Banque
- Faire des postiers des ambassadeurs de leur Banque
- Mobiliser et former tous les acteurs du Groupe La Poste sur les objectifs de leur Banque
- Construire des solutions de vie pour les seniors
- Construire une offre de financement des entreprises
- Développer l'activité de financement pour le secteur public local

Annexe 3 : En assurance dommages, lancement d'une assurance scolaire et de nouvelles garanties en protection juridique

Afin de mieux protéger ses clients, La Banque Postale fait évoluer sa gamme d'assurance de dommages avec l'assurance scolaire en option de l'assurance habitation, et l'inclusion de nouvelles garanties et services dans son offre de protection juridique.

L'assurance scolaire comprend des garanties et des services permettant d'assurer l'enfant dans le cadre de ses activités scolaires ou extra-scolaires. Elle permet de prendre en charge les dommages que l'enfant cause à des tiers et de couvrir l'accident corporel qu'il pourrait subir. Des services d'assistance sont prévus pour accompagner les familles en cas de coups dur comme la garde d'enfants, le soutien scolaire, le transport école-domicile... En outre, La Banque Postale propose une garantie budget loisirs remboursant la cotisation de l'activité sportive ou de loisir de l'enfant en cas d'impossibilité de la pratiquer suite à un accident. Enfin, l'assistance « Déclic exos » met l'enfant en relation avec un enseignant pour l'aider à comprendre un exercice suite à un arrêt médical.

Fiche produit Assurance scolaire (option de l'assurance habitation)

- **Une offre simple**

La même option quel que soit l'âge de l'enfant ou le niveau de sa scolarité (avant l'entrée dans un cycle d'enseignement supérieur).

- **Une offre protectrice**

L'option Assurance scolaire couvre les dommages corporels subis par l'enfant pendant les activités scolaires et extra-scolaires : vacances en famille, classe découverte, centres aérés par exemple et même dès sa naissance, si l'enfant est en crèche ou en garde chez une assistante maternelle agréée.

Les dommages causés par l'enfant sont couverts par la Responsabilité Civile via privée de l'assurance Habitation.

- **Des prestations d'assistance pour être présents « en cas de coups durs » :**

- la Garantie budget loisirs rembourse la cotisation de l'activité sportive ou de loisir de l'enfant en cas d'impossibilité de la pratiquer suite à un accident,
- l'assistance « Déclic exos » met l'enfant en relation téléphonique avec un enseignant pour l'aider à comprendre un exercice suite à arrêt médical. La prestation joue si l'enfant a été dans l'impossibilité de se rendre en cours pendant 3 jours consécutifs suite à un arrêt médical.

- **Exclusions**

- Les frais de soins y compris les frais médicaux et chirurgicaux, les frais relatifs aux prothèses, lunettes, lentilles de l'élève assuré
- Les dommages aux biens : cartables, fournitures, manuels scolaires, instruments de musique, vêtements, bicyclette de l'élève par exemple.

- **Tarifs de la prime d'assurance¹⁴**

- 17,10€ /an en cas de paiement annuel.
- 1,50 €/mois en cas de paiement mensuel.

- **Paiement**

La prime peut être payée annuellement ou mensuellement. En cas de paiement annuel, une réduction de 5% est accordée

- **Assurés :**

Les enfants du souscripteur et/ou ceux de son conjoint scolarisés en France métropolitaine (Corse comprise) et dans les départements d'Outre-Mer vivant sous son toit et/ou étant fiscalement à charge. Ne sont pas couverts : les élèves suivant un cycle d'enseignement supérieur et les élèves étudiant à l'étranger.

En matière de protection juridique, La Banque Postale propose de nouvelles garanties, qui font de son contrat l'un des plus complets du marché, avec un tarif raisonnable. Ces nouvelles garanties visent à répondre aux besoins des familles en matière de succession, dons et legs, d'incapacité (tutelle/curatelle) et de filiation/adoption. La Banque Postale innove également en proposant le service « Signez avec + de confiance », un service d'aide juridique pour lire et comprendre les contrats, déclarations et formulaires administratifs.

¹⁴ Tarifs en vigueur au 07/05/2012

Fiche produit protection juridique

- **Un contrat parmi les plus complets**

15 domaines de droit qui protègent au quotidien : Consommation, Automobile et 2 roues, Santé, Protection sociale, Administration, Associations, Emplois familiaux, Infractions pénales et atteintes à l'intégrité physique et morale, Habitat, Travail, Divorce par consentement mutuel, Succession, Don/legs, Filiation/adoption et Incapacité (tutelle/curatelle).

- **Paiement**

La prime peut être payée annuellement ou mensuellement. En cas de paiement annuel, une réduction de 5% est accordée sur le montant de la prime.

- **Un contrat pratique, utile, performant**

. Une équipe de juristes spécialisés délivre une information juridique sur simple appel téléphonique.

- une assistance « contrats » dans la lecture et la compréhension juridique du contrat. Nous intervenons uniquement pour les contrats de baux d'habitation, de locations saisonnières et de prestations de services liés aux loisirs.

- une assistance « formulaires et déclarations administratives » dans la lecture et la compréhension du formulaire ou de la déclaration pour permettre à l'assuré de compléter ce document (aide pour remplir les déclarations d'impôt sur le revenu et autres déclarations fiscales personnelles, des demandes d'aides sociales, les formulaires des Caisses d'Allocations Familiales)

. Des seuils de déclenchement bas, à partir de 150 € pour une gestion à l'amiable et 500 € pour une gestion judiciaire.

. Des plafonds de prise en charge élevés¹⁵ : 20 000 € TTC par litige quelle que soit sa durée, 20 000 € TTC pour l'ensemble des litiges susceptibles d'être pris en charge pour toutes les garanties du contrat et survenus au cours d'une même année d'assurance.

3 niveaux d'intervention

-Délivrance d'une information juridique par simple appel à une équipe de juristes dédiée. Cette équipe est habilitée à répondre à des questions sur l'ensemble des domaines de droit français.

-Recherche d'une solution à l'amiable. Les frais comprenant les démarches effectuées par l'ensemble des intervenants (exemple, expertise amiable, avocat) pendant la phase amiable sont pris en charge jusqu'à 550 €.

-Mise en œuvre d'une procédure judiciaire

- **Fonctionnement**

Sont assurés : le souscripteur, son conjoint, ses enfants s'ils sont fiscalement à charge ou à celle de son conjoint.

- **Conditions pour s'assurer**

Délais de carence :

- Travail et habitat : 3 mois

- Divorce par consentement mutuel : 24 mois

- Successions, dons/legs, filiation/adoption et incapacités (tutelle/curatelle) : 12 mois.

- Pour le domaine de droit Successions, pas de délai de carence en cas de décès accidentel.

Les plafonds de garantie pour les autres pays garantis :

Jusqu'à 7 500 € TTC par litige et sans pouvoir dépasser les plafonds de prise en charge suivants, exécution comprise (astreintes, huissiers,...) :

- Juridictions du 1er degré 4 000 € TTC

- Juridictions du 2ème degré 2 000 € TTC

- Juridictions du 3ème degré 1 500 € TTC

- **Frais garantis dans le cadre de la gestion amiable du litige :**

- Ces frais comprennent les démarches effectuées par l'ensemble des intervenants (expertise amiable, avocat...) pendant la phase amiable. Ils sont pris en charge jusqu'à 550 €.

- Ce montant inclut les frais et honoraires de l'avocat qui a pu être saisi dans les limites suivantes :

~ Échec de la transaction : 150 €

~ Transaction aboutie et exécutée : 300 €

- **Frais garantis dans le cadre de la gestion judiciaire du litige :**

- Expertise Judiciaire : il s'agit des honoraires de l'expert judiciaire désigné à la demande du client après notre accord préalable. Prise en charge à hauteur de 1 500 €.

- Huissier de justice : prise en charge des frais et honoraires d'huissier de justice dans la limite des textes régissant leur profession.

- Avocat : sont pris en charge les frais d'avocat sur justificatifs, et les honoraires, y compris d'étude du dossier, susceptibles d'être versés à l'avocat pour l'obtention d'une ordonnance, d'un jugement ou d'un arrêt. Ces frais et honoraires sont pris en charge à hauteur des montants TTC précisés dans les conditions générales du contrat (exemple Tribunal de grande instance : 950 €, Cour d'appel : 1000 €, Cour d'Assises : 1500€).

- **Tarif de la prime d'assurance¹⁶**

-68,40 € en cas de paiement annuel.

-6€/mois en cas de paiement mensuel.

¹⁵ Pour la France, les Principautés de Monaco et d'Andorre.

¹⁶ Tarif en vigueur au 05/05/2012.

Annexe 4 : En prévoyance, de nouvelles garanties au contrat Prévialys Accidents de la Vie

En octobre 2012, La Banque Postale ajoute de nouvelles garanties sur son contrat Prévialys Accidents de la Vie, porté par La Banque Postale Prévoyance, sans augmentation de tarif. Aux indemnités prévues pour couvrir les conséquences financières liées aux accidents de la vie courante (jusqu'à 1 million d'euros pour les adultes par accident garanti et 2 millions d'euros pour les enfants), viennent désormais s'ajouter des garanties forfaitaires, versées en cas d'accidents moins graves mais tout aussi traumatisants comme les brûlures, l'amputation d'un doigt, d'un orteil ou d'une phalange. Le nouveau contrat inclut également les agressions.

Pour répondre aux évolutions sociétales, Prévialys Accidents de la Vie, qui s'est déjà ouvert aux familles mono parentales, proposera désormais une couverture intergénérationnelle, permettant aux grands-parents, dans le cadre de la formule « Famille », de couvrir leurs petits-enfants lorsqu'ils en ont la garde, pendant les vacances par exemple. L'adhésion se fait toujours sans formalité médicale et l'âge de souscription est repoussé à 69 ans. Un ensemble de services d'assistance (aide-ménagère, soutien scolaire...) d'information et de conseil (retour à l'emploi...) ainsi qu'une protection juridique sont inclus dans le contrat Prévialys Accidents de la Vie pour améliorer encore la protection des clients.

Fiche produit Prévialys Accidents de la Vie

Prévialys Accidents de la Vie	
OBJET DU CONTRAT	Indemniser les préjudices résultant d'un accident garanti survenu dans le cadre de la vie privée, qui a pour conséquence le décès ou une Incapacité Permanente (IP) d'au moins 10%.
CONDITIONS D'ADHESION	L'adhérent doit détenir un compte bancaire à La Banque Postale et être âgé de 18 à 69 ans. L'adhérent choisit la formule : individuelle / famille / famille monoparentale. Les assurés doivent avoir moins de 70 ans au jour de l'adhésion et résider en France métropolitaine ou DOM.
GARANTIES D'ASSURANCE	Les garanties d'assurance se déclenchent pour les accidents suivants : <ul style="list-style-type: none"> - accidents de la vie privée (domestiques, sport, loisirs...) - agressions / attentats / infractions - accidents médicaux - accidents dus à des catastrophes naturelles ou technologiques <p>Indemnisation maximum 1M€ (ou 2M€ pour un enfant)</p>
<i>Garanties forfaitaires En cas d'IP < 10%</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Capital forfaitaire en cas de brûlure : 5 000 € - Capital forfaitaire en cas d'amputation doigt/orteil : 1 000 €
<i>Garanties indemnitaires En cas d'IP > 10%</i>	<p>Préjudice fonctionnel : le préjudice résultant de l'incapacité permanente</p> <p>Préjudice économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais médicaux (max 50 000 €) - Le coût d'une tierce personne - L'adaptation du domicile ou du véhicule - Les gains professionnels manqués avant consolidation (max 25 000 €) - L'incidence professionnelle après consolidation <p>Préjudice personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les souffrances endurées - Le préjudice esthétique - Le préjudice d'agrément
<i>Garanties indemnitaires</i>	<p>Préjudice économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La perte financière subie par les bénéficiaires du fait du

<i>En cas de décès</i>	<p>décès de l'assuré</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais d'obsèques (max 5 000 €) - Les frais divers des bénéficiaires* (hôtellerie, transport, restauration) liés au décès (max 500 €) <p>Préjudice personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le préjudice moral des bénéficiaires
LES PRESTATIONS D'ASSISTANCE (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - A tout moment : renseignements pratiques par téléphone - Après un accident garanti : organisation et prise en charge du rapatriement du blessé et des frais de secours sur piste - Après un accident garanti causant une hospitalisation > 24h ou convalescence à domicile > 7 jours : organisation et prise en charge de la garde des enfants / petits enfants, organisation et prise en charge de l'aide-ménagère, prise en charge école à domicile pour les enfants - Après un accident garanti nécessitant l'adaptation du domicile / véhicule : prise en charge de la visite d'un spécialiste (type ergothérapeute), prise en charge de l'installation de téléassistance - Après un accident garanti causant la perte de l'emploi : bilan et conseils personnalisés par téléphone, prise en charge financière pour des formations, etc.
LA PROTECTION JURIDIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - A tout moment : renseignements juridiques par téléphone - En cas de litige après accident garanti : organisation de la procédure et prise en charge des honoraires d'avocat et des frais de justice
LES PLUS	<ul style="list-style-type: none"> - Des formules adaptées à chaque situation familiale - Une formule famille qui permet aux grands-parents de couvrir leurs petits-enfants lorsqu'ils sont sous leur surveillance - Aucune formalité médicale - Des garanties forfaitaires pour les brûlures et les amputations de doigt/orteil en cas d'IP<10% - Une indemnisation jusqu'à 1M€ pour les adultes renforcée à 2M d'€ pour les enfants - Des services d'assistance - Une protection juridique incluse

La notice d'information est disponible sur demande auprès du service de presse.

Annexe 5 : Moyens de paiement

-Western Union et La Banque Postale proposent **un service de transfert d'argent vers un téléphone mobile à l'international**

La Banque Postale et Western Union poursuivent le développement de leur offre de transferts d'argent en proposant la réception des sommes directement sur le portefeuille d'un téléphone mobile (m-wallet). Le service couvre déjà 9 pays¹⁷ et sera étendu prochainement à de nombreux autres pays destinataires.

Ce nouveau service est simple d'utilisation et sans coût supplémentaire pour l'expéditeur: il suffit de donner le numéro de mobile du bénéficiaire lors de l'émission dans l'un des 6 000 bureaux de poste proposant le service Western Union en France. Il s'agit d'une offre pionnière en France à partir d'un réseau bancaire national. Elle intègre la téléphonie mobile dans la stratégie multicanal de la Banque Postale et de Western Union pour les transferts d'argent dans le monde, avec toujours plus de flexibilité à l'envoi comme à la réception. L'offre est en particulier disponible à destination de Madagascar grâce à un accord signé récemment entre Western Union et MVola de la société Telma, premier opérateur Télécom privé du pays, avec plus de 1.8 millions de clients. La personne recevant l'argent peut notamment choisir à la réception de garder les fonds reçus sur son compte de téléphonie mobile « MVola Mobile Money », ou de les récupérer en espèces dans l'un des points de vente de l'île.

-CA DO CARTE, la carte cadeau multi enseigne de Titres Cadeaux, filiale de La Banque Postale et de Natixis, élargit son réseau de distribution. Lancée en 2011 dans le réseau des bureaux de Poste, CA DO CARTE est désormais commercialisée dans les magasins FNAC (90 points de vente). Plus accessible et déclinée en plusieurs visuels, CA DO CARTE s'utilise comme moyen de paiement dans plus de 85 grandes enseignes partout en France (Fnac, Darty, Sephora, Yves Rocher, Castorama, Conforama, La Grande Rechré...). Elle peut être chargée des 30 à 150 euros et dépensée en une ou plusieurs fois, offrant ainsi une grande liberté à son bénéficiaire.

Annexe 6 : Création d'une application dédiée à la Bourse, pour les clients d'Easybourse

Courant octobre, Easybourse, la filiale de courtage en ligne de La Banque Postale proposera une application pour téléphone mobile, disponible sur iPhone et Android, permettant de suivre la Bourse, gérer ses comptes (positions, plus ou moins-values latentes, engagé et disponible, carnet d'ordres) et passer des ordres. Les clients auront ainsi accès à l'actualité des marchés en direct, notamment aux cotations sur NYSE Euronext (Paris-Bruxelles-Amsterdam) et sur les marchés américains (NYSE, NASDAQ). Cette nouvelle application propose également de nombreux outils d'aide à la décision (ex. : alertes sur cours, palmarès des valeurs, fiches valeur détaillées, graphiques dynamiques interactifs...).

¹⁷ Madagascar, le Burkina Faso, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, les Philippines, le Bangladesh, le Salvador et le Paraguay.